

**Ministry of the Solicitor General**  
**Office of the Fire Marshal**

25 Morton Shulman Avenue  
Toronto ON M3M 0B1  
Tel: 647-329-1100  
Fax: 647-329-1143

**Ministère du Solliciteur général**  
**Bureau du commissaire des incendies**

25, avenue Morton Shulman  
Toronto ON M3M 0B1  
Tél. : 647-329-1100  
Télec. : 647-329-1143



**MEMORANDUM À:** Tous les Chefs des pompiers de l'Ontario

**DE:** Jon Pegg  
Commissaire des incendies de l'Ontario

**DATE:** 3 juillet 2024

**SUBJECT:** Certification obligatoire des pompiers

---

Règlement de l'Ontario 343/22: Certification des pompiers est entrée en vigueur le 1er juillet 2022. Je souhaite féliciter les services d'incendie pour leur engagement continu en matière de formation et de certification. La date limite de conformité à la certification pour la majorité des services d'incendie prévus par le règlement est le 1er juillet 2026. La date limite de conformité pour les disciplines de sauvetage technique de la norme NFPA 1006 est le 1er juillet 2028.

Le Bureau du commissaire des incendies (BCI) est engagé à soutenir les efforts pour assurer que vos membres respectent les dates limites de certification et peuvent continuer à assurer la sécurité des communautés. La Section des normes d'éducation et de l'évaluation du BCI continue de proposer des tests de certification sans frais pour les pompiers et fournit des résultats non officiels dans les 30 jours suivant le test, la certification suivant dans les 90 jours. La demande de certification a grandi et la Section des normes d'éducation et de l'évaluation a été en mesure de répondre à cette croissance exponentielle pour soutenir les services d'incendie dans tout l'Ontario.

En même temps, si les services d'incendie ont besoin de la formation, le Collège des pompiers de l'Ontario (CPO) offre plus de 600 cours cette année et c'est l'une des options de formation disponibles à vous. Nos équipes de formation et de certification sont en communication constante avec les services d'incendie pour répondre à leurs besoins en matière de certification. Si les services d'incendie ont besoin de clarifications avant la date limite de conformité, je vous encourage à les contacter au plus tôt.

Nous vous prions de ne pas sous-estimer le temps nécessaire pour obtenir les certifications obligatoires. Je souhaite reconnaître les efforts qui ont été faits pour répondre aux exigences

dans le temps prévu et je vous remercie d'avoir travaillé en collaboration avec mon équipe et avec vos partenaires en matière de sécurité incendie.

Veillez contacter votre conseiller en protection contre les incendies si vous avez des questions supplémentaires pour que nous puissions poursuivre la conversation sur la certification en Ontario.

Sincèrement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jon Pegg', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jon Pegg  
Commissaire des incendies de l'Ontario

c: Mario Di Tommaso, O.O.M., sous-solliciteur général, Sécurité communautaire, ministère du Solliciteur général